

### Séance du 19 décembre 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour la propriété de Monsieur LEROY Sébastien et la propriété de Madame SYRE Rose-Marie,

↳ Demande une contre-proposition écrite de la part de l'acquéreur éventuel du garage communal qui ne pensait pas devoir payer à la commune les frais relatifs aux diagnostics obligatoires dans le cadre d'une vente,

↳ D'adhérer au service commun intercommunal des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

↳ Valide le transfert des zones d'activités à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, dans le cadre d'une mise à disposition des biens immobiliers.